

ISSN 2071 - 1964

**Revue interafricaine de littérature,
linguistique et philosophie**

Particip'Action

**Revue semestrielle. Volume 12, N°1 – Janvier 2020
Lomé – Togo**

ADMINISTRATION DE LA REVUE PARTICIP'ACTION

Directeur de publication	: Pr Komla Messan NUBUKPO
Coordinateurs de rédaction	: Pr Martin Dossou GBENOUGA : Pr Kodjo AFAGLA
Secrétariat	: Dr Ebony Kpalambo AGBOH : Dr Komi BAFANA : Dr Kokouvi M. d'ALMEIDA : Dr Isidore K. E. GUELLY

COMITE SCIENTIFIQUE ET DE RELECTURE

Président: Serge GLITHO, Professeur titulaire (Togo)

Membres:

Pr Augustin AÏNAMON (Bénin), Pr Kofi ANYIDOHO (Ghana), Pr Zadi GREKOU (Côte d'Ivoire), Pr Akanni Mamoud IGUE, (Bénin), Pr Mamadou KANDJI (Sénégal), Pr Taofiki KOUMAKPAÏ (Bénin), Pr Guy Ossito MIDIOHOUAN (Bénin), Pr Bernard NGANGA (Congo Brazzaville), Pr Norbert NIKIEMA (Burkina Faso), Pr Adjaï Paulin OLOUKPONA-YINNON (Togo), Pr Issa TAKASSI (Togo), Pr Simon Agbéko AMEGBLEAME (Togo), Pr Marie-Laurence NGORAN-POAME (Côte d'Ivoire), Pr Kazaro TASSOU (Togo), Pr Ambroise C. MEDEGAN (Bénin), Pr Médard BADA (Bénin), Pr René Daniel AKENDENGUE (Gabon), Pr Konan AMANI (Côte d'Ivoire), Pr Léonard KOUSSOUHON (Bénin), Pr Sophie TANHOSSOU-AKIBODE (Togo).

Relecture/Révision

- Pr Serge GLITHO
- Pr Ataféi PEWISSI
- Pr Komla Messan NUBUKPO

Contact : Revue *Particip'Action*, Faculté des Lettres, Langues et Arts de l'Université de Lomé – Togo.

01BP 4317 Lomé – Togo

Tél. : 00228 90 25 70 00/99 47 14 14

E-mail : participaction1@gmail.com

© Janvier 2020

ISSN 2071 – 1964

Tous droits réservés

LIGNE EDITORIALE

Particip'Action est une revue scientifique. Les textes que nous acceptons en français, anglais, allemand ou en espagnol sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 15 à 16 pages ; interligne : 1,5 ; pas d'écriture : 12, Times New Roman.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé** en français qui ne doit pas dépasser 6 lignes (60 mots)
- Les **Mots-clés** ;
- Un résumé en anglais (**Abstract**) qui ne doit pas dépasser 8 (huit) lignes ; Ce résumé doit être traduit en français.
- **Key words** ;
- **Introduction** ; elle doit mettre en exergue la problématique du travail
- **Développement** ;

Les articulations du développement du texte doivent être titrées et/ou sous titrées ainsi :

1. Pour le **Titre** de la première section
- 1.1. Pour le **Titre** de la première sous-section
2. Pour le **Titre** de la deuxième section
- 2.1. Pour le **Titre** de la première sous-section de la deuxième section
- 2.2. etc.

- **Conclusion**

Elle doit être brève et insister sur l'originalité des résultats de la recherche menée.

- **Bibliographie**

Les sources consultées et/ou citées doivent figurer dans une rubrique, en fin de texte, intitulée :

Bibliographie.

Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms de famille des auteurs) et se présente comme suit :

Pour un livre : NOM, Prénom (ou initiaux), (Année de publication). *Titre du livre (en italique)*. Lieu d'édition, Maison d'édition.

Pour un article : NOM, Prénoms (ou initiaux), (Année de publication). "Titre de l'article" (entre griffes) suivi de in, *Titre de la revue (en italique)*,

Volume, Numéro, Lieu et année d'édition, Indication des pages occupées par l'article dans la revue.

Les rapports et des documents inédits mais d'intérêt scientifique peuvent être cités.

La présentation des notes

La rédaction n'admet que des notes en bas de page. Les notes en fin de texte ne sont pas tolérées.

Les citations et les termes étrangers sont en italique et entre guillemets « ».

Les titres d'articles sont entre griffes “ ”. Il faut éviter de les mettre en italique.

Les titres d'ouvrages et de revues sont en italique. Ils ne sont pas soulignés.

La revue *Particip'Action* s'interdit le soulignement.

Les références bibliographiques en bas de page se présentent de la manière suivante : Prénoms (on peut les abréger par leurs initiaux) et nom de l'auteur, *Titre de l'ouvrage*, (s'il s'agit d'un livre) ou “Titre de l'article”, *Nom de la revue*, (vol. et n°), Lieu d'édition, Année, n° de pages.

Le système de référence par année à l'intérieur du texte est également toléré.

Elle se présente de la seule manière suivante : Prénoms et Nom de l'auteur (année d'édition : n° de page). NB : Le choix de ce système de référence oblige l'auteur de l'article proposé à faire figurer dans la bibliographie en fin de texte toutes les sources citées à l'intérieur du texte.

Le comité scientifique de lecture est le seul juge de la scientificité des textes publiés. L'administration et la rédaction de la revue sont les seuls habilités à publier les textes retenus par les comités scientifiques et de relecture. Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs. Les textes non publiés ne sont pas retournés.

La présentation des figures, cartes, graphiques... doit respecter le format (format : 12,5/26) de la mise en page de la revue *Particip'Action*.

Tous les articles doivent être envoyés aux adresses suivantes : **participation1@gmail.com**

NB1 : Chaque auteur dont l'article est retenu pour publication dans la revue *Particip'Action* participe aux frais d'édition à raison de 50.000 francs CFA (soit 75 euros ou 100 dollars US) par article et par numéro. Il reçoit, à titre gratuit, un tiré-à-part.

NB2 : La quête philosophique centrale de la revue *Particip'Action* reste: **Fluidité identitaire et construction du changement: approches pluri-et/ou transdisciplinaires.**

Les auteurs qui souhaitent se faire publier dans nos colonnes sont priés d'avoir cette philosophie comme fil directeur de leur réflexion.

La Rédaction

SOMMAIRE

LITTÉRATURE

1. Impostures et figures de l'imposteur dans le theatre d'Afrique noire francophone
Komi Seexonam AMEWU.....9
2. The Quest for Cultures Adequacy through Tricksters Characters in Louise Erdrich's *Love Medicine*
Amédée NAOUNOU.....25
3. Literary Onomastic Study of *The Autobiography of Miss Jane Pittman* by Ernest Gaines: An Attempt to Eradicate Racial Stratification in the South
Kouassi Zamina JOHNSON.....43
4. Images de la femme dans l'œuvre romanesque d'Abdoulaye Sadjì : *Maimouna et Nini, Mulâtresse du Sénégal*
Gnabana PIDABI.....63
5. Le récit transpersonnel chez Marguerite Yourcenar et Annie Ernaux : une reconfiguration postmoderne de l'écriture de soi
Abdoulaye DIOUF.....81
6. Isolement et Travail de deuil dans "A Temporary Matter" de Jumpha Lahiri
Alexandre NUBUKPO.....103
7. Personnalité et complexe dans *Almayer's Folly* (1895) de Joseph Ibrahima LÔ.....123
8. Immigration et altérité dans *inassouvies, nos vies* de fatou diome
Ndèye Astou GUEYE.....141

LINGUISTIQUE

9. Quelques aspects énonciatifs des contes africains : une analyse de kákâájè ví, conte baoulé
André-Marie BEUSEIZE.....165

10. Correcting Errors in Beninese EFL Classes: Case Study of some Secondary Schools
Evariste Assogba KOTTIN.....181
11. Problematique de la concatenation des consonnes en nawdm
Méterwa akayaou OURSO & Djahéma GAWA.....195

PHILOSOPHIE ET SCIENCES SOCIALES

12. Pouvoir exécutif et gouvernance en Afrique
Ebisseli Hyacinthe NOGBOU.....213
13. La prostitution et ses emplois indirects: un moyen d'amélioration des conditions de vie dans la ville de Bouaké?
Yao Jean-Aimé ASSUE.....225
14. La soumission de la société africaine tribale au sacré, une antinomie à la libre pensée
Django KOUAMÉ.....251

POUVOIR EXECUTIF ET GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Ebisseli Hyacinthe NOGBOU

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Résumé

Depuis les indépendances des pays africains, les progrès sociaux réalisés dans la plupart des Etats sont mitigés. Le développement à l'occidental que tous les gouvernants promettent semble arrêté avec le départ des colons. Et l'on peut évoquer plusieurs causes/raisons pour tenter de comprendre cette situation qui conduit parfois à l'afro-pessimisme.

Considérant que le système républicain et démocratique est l'instance où se construisent dans les sociétés modernes la vie et le développement des peuples, nous examinons ici l'hypothèse suivante : la faute principale n'est-elle pas à rechercher du côté politique, notamment au niveau des pouvoirs exécutifs africains ?

Mots-clés : Pouvoirs, législatif, exécutif, judiciaire, gouvernance.

Abstract

Since the independence era of African countries, social progress in most states has been mixed. The Western type of development that all rulers promise seems to have come to a stop with the departure of the settlers. And we can evoke several causes / reasons to try to understand this situation that sometimes leads to Afro pessimism.

Considering that the republican and democratic system is the place where the life and the development of the peoples are built in modern societies, we examine here the following hypothesis: is the main fault not to be looked for on the political side, in particular at the level of African executive powers?

Keywords: Powers, legislative, executive, judiciary, governance.

Introduction

Sans préjuger de leurs intentions officielles, réelles, supposées ou occultes, de nombreux organismes internationaux interviennent plus ou moins directement dans les mécanismes de la bonne gouvernance de nombreux pays. Ces organismes sont devenus des acteurs et des partenaires incontournables dans la gestion des Etats, que ce soit en Afrique, en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.... Cette collaboration inter ou supranationale s'est imposée comme une réalité avec laquelle il faut désormais compter en vue de la bonne gestion des Etats. Les recommandations de ces institutions et organismes internationaux sont souvent difficilement reçues par les populations, car elles impliquent la plupart du temps des restrictions et des restructurations qui impactent plus ou moins négativement le coût de la vie. Cependant ces organismes ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre planétaire des mécanismes de la bonne gouvernance et de la justice sociale.

Mais la recherche de la bonne gouvernance ne doit pas se focaliser au domaine économique, où il est surtout question de chiffres, de critères ou d'indices financiers, etc. Des réformes et des ajustements, voire des innovations sont aussi nécessaires –peut-être même en priorité, au niveau politique (institutionnel), surtout concernant les pays africains. Plus précisément, c'est dans le domaine politique que les citoyens africains d'une part, et la communauté internationale d'autre part, devront porter un regard particulier sur la manière dont les gouvernements africains fonctionnent. Plus précisément encore, il faudra porter un regard attentif à ce qui se passe au niveau des pouvoirs exécutifs africains.

Le problème serait alors de juger rétrospectivement les pouvoirs exécutifs africains, afin de mieux appréhender les perspectives d'une restructuration salutaire des Etats.

1. Aperçu de l'évolution des grands problèmes politiques

L'un des concepts centraux en politique, c'est le *Gouvernement*. Il est d'une importance telle qu'il trône au sommet du domaine politique. Dans l'architecture de l'Etat, deux (2) éléments fondamentaux y sont attachés : la Forme du gouvernement et l'Exécutif, tous deux chargés de la conduite des affaires publiques.

L'histoire des idées politiques montre qu'il y a eu une certaine évolution dans la détermination (définition et choix) de ces deux éléments.

Au XVIII^e siècle, après la mise entre parenthèse de l'Ancien Régime, le débat au sein de la communauté intellectuelle de l'époque a porté principalement sur la *forme de gouvernement* qui serait la mieux indiquée pour prendre en charge la vie d'hommes modernes, désormais devenus des *citoyens*, libres et égaux en droit (PIOTTE, 1999)³⁸. Après cette période consacrée à la détermination des valeurs et institutions politiques au plan théorique, le début du XX^e siècle va être plutôt marqué par des débats d'*ordre économique* d'une importance capitale. Ainsi, nous identifions les sources du débat que se trouvent dans les écrits marxistes et qui vont profondément bouleverser les rapports sociaux en Europe, particulièrement en Russie, en Allemagne et plus tardivement en France. Ces écrits dénoncent, essentiellement, des situations d'exploitation et de non-respect des droits fondamentaux sur lesquels ont été édifiées la république et la démocratie. Sur fond de demandes d'égalité et de justice au bénéfice des plus démunis et particulièrement au bénéfice des ouvriers, le marxisme va jusqu'à proposer une révolution radicale. Les dysfonctionnements du système et diverses inégalités mises en évidence dans les sociétés modernes vont alors être la préoccupation de tous. La seconde moitié du XX^e siècle, plus qu'à tout autre moment de l'histoire, verra alors se développer une demande –sinon une exigence- fondamentale des communautés humaines sur les questions de

³⁸ Particulièrement les travaux des théoriciens du contrat social comme Voltaire, Rousseau, Locke, Hume, Bentham, Mill, Kant, etc.

justice (répartition des biens communs) et de *droits* (« droits moraux » ou « droits de la personne » ; les « droits-libertés » et les « droits sociaux et économiques »).

Aujourd'hui plus qu'hier, il est évident que ces préoccupations sont davantage présentes partout. Les questions d'ordre économique demeurent très fortes, et les tensions restent vivaces, surtout au moment où l'on parle de globalisation des marchés et de mondialisation. Le système libéral, malgré ses imperfections, et malgré les récriminations du communisme, s'est, semble-t-il, imposé à tous partout dans le monde. Même les plus grands représentants du socialo-communisme comme la Russie, la Chine et autres se sont résolument engagés dans le système capitaliste. Néanmoins, le débat n'est pas clos entre libéralistes, égalitaristes, socialistes, communistes, etc. Mais ce qui va sans doute aussi marquer le XXI^e siècle qui débute, en plus des questions précédentes, c'est le fait que tous les citoyens s'intéressent très particulièrement, dans leurs pays, aux problèmes liés à la *légitimité*, voire la légalité du politique, car tous ceux qui ont une responsabilité politique quelconque doivent faire preuve de leur engagement en faveur de ce qui est juste. Sur la légitimité, particulièrement dans les pays africains, il n'est donc pas surprenant que la question de la crédibilité des élections soit devenue un problème récurrent, souvent à l'origine de contestations et de violences postélectorales. Dans cette perspective, il apparaît que l'attention des hommes d'aujourd'hui se porte de plus en plus vers les *institutions*, c'est-à-dire vers les rouages du système républicain et démocratique dans son ensemble.

En tout cas, la lecture de l'actualité politique à travers le monde permet de se rendre compte que les peuples, désormais très attentifs à la gestion des affaires publiques, veillent scrupuleusement sur le respect des institutions et sur la bonne moralité de leurs dirigeants. La question de la légitimité et celle de la crédibilité des institutions s'expriment ainsi au travers des concepts de transparence et de bonne gouvernance. Mais qu'en est-il en Afrique ?

2. Les pouvoirs exécutifs africains : des malades chroniques

L'ex-président américain Barack Obama avertissait lors d'une tournée en Afrique, que ce continent n'a pas besoin « d'hommes forts, mais d'institutions fortes » ! Que peut révéler l'analyse d'une telle remarque ?

Le constat premier qui se dégage est qu'en Afrique, le *législatif*, *l'exécutif* et le *judiciaire* sont tous les trois malades. Dans une république, ces trois corps qui doivent en principe orchestrer le bon fonctionnement de la société et de l'Etat sont eux-mêmes gangrenés par de multiples et divers problèmes. Toutefois, parmi ces trois institutions, c'est l'exécutif qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Même s'il ne le dit pas expressément, la déclaration de l'ex-président américain Obama semble dirigée vers les pouvoirs exécutifs. Et si telle n'était pas sa pensée, cela ne mettrait nullement en cause cette priorité. Pourquoi ?

L'expérience montre, partout dans les pays africains, que le législatif et le judiciaire ne sont que de simples appendices de l'exécutif, c'est-à-dire des espaces secondaires dans l'effectivité de la conduite du pouvoir politique. Le législatif, instance pourtant première à partir de laquelle la volonté du peuple se manifeste à travers la loi -notamment la Constitution, n'est devenue qu'une simple caisse de résonance des volontés de l'exécutif³⁹.

Au chapitre 5 de *Qu'est-ce que le tiers-Etat ?*, Siéyès distingue dans la formation de la société politique trois (3) éléments clés : l'association légitime, c'est-à-dire l'obligation consentie ; la volonté commune, condition *sine qua non* pour qu'il y ait nation ; enfin le « gouvernement par procuration (Siéyès, 1985, p 159)». Il montre toutefois que le dernier élément, la « représentation », comporte un caractère pervers dans le jeu démocratique. En lui-même, le principe de la représentation est un réel problème, un sujet qui fait débat, comme le montre aussi Carl Schmitt dans le chapitre 16 de *La*

³⁹ Pour exemple, les chefs d'Etat qui veulent se maintenir au pouvoir malgré les recommandations de la constitution, ne rencontrent généralement aucun mal à s'en remettre au parlement –quand ils le veulent, pour violer les textes.

Théorie de la constitution, consacrée à cette notion (Carl Schmitt, 1993, pp. 342-353).

Pour Siéyès en effet, à défaut de tous se retrouver pour discuter des affaires publiques comme dans l'Agora chez les Anciens, les représentants dans les démocraties modernes sont des « commis », délégués par l'ensemble des associés pour exercer à leur place le pouvoir de vouloir et d'agir de la nation. L'idée de « commission » est donc un concept de la représentation, c'est-à-dire, au sens strict, la représentation-mandat ou porte-parole d'intérêts privés. En ce sens, le représentant est responsable devant son mandant. Il n'a pas de volonté propre car il est lié par la volonté de celui à la place duquel il veut et agit. Or, dans la pratique, on peut tout à fait considérer qu'il n'en est rien, car du point de vue de Siéyès, les représentants ne sont pas « de simples porteurs de vote (Siéyès, 1985, p 21) » ; ils ne sont pas liés par un mandat impératif ; ils sont essentiellement *libres* et forment eux-mêmes la volonté nationale qui, de ce point de vue, ne préexiste pas vraiment à leur action⁴⁰(Siéyès, 1985).

Le problème, comme on le voit, tient à l'idée même de représentation. L'on est tenté de croire que représenter, c'est re-présenter, présenter à nouveau en un autre lieu ce qui existe déjà ailleurs et avant. Représenter serait alors confronter en un même lieu à travers la bouche des élus toutes les volontés préexistantes des associés émanant des différentes régions de la nation. Malheureusement, il apparaît plutôt que le corps des élus, en tant qu'il représente la nation, est de ce fait légitimé à *vouloir réfléchir à sa place* : les élus représentent bien l'expression de la nation parce qu'ils en sont la pure et simple création. En clair, la représentation n'est pas une délégation de pouvoir, c'est plutôt une sorte de transfert du pouvoir; ce qui suppose une relation de confiance entre mandants et mandataires, à tel point qu'il ne faut jamais concevoir l'exercice d'une fonction publique comme un droit mais bien comme un devoir. Conséquemment, c'est bien là ce qui fait problème dans les

⁴⁰ Siéyès, *Vues sur les moyens d'exécution dont les Représentants de la France pourront disposer en 1789*, *Op. cit.*, p. 21.

nouveaux Etats indépendants en Afrique où les élus agissent comme des individus à l'état de nature. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que de nombreux scandales de corruption éclatent, qui mettent en cause des élus, soit avec le pouvoir en place. Soit avec des puissances étrangères dans l'attribution de gros marchés à exploiter.

De son côté, le système judiciaire est complètement abasourdi. Les magistrats semblent la plupart du temps et pour la plupart d'entre eux incapables de s'affirmer en luttant pour l'obtention de leur autonomie. A l'instar du parlement, le système judiciaire est inféodé au pouvoir exécutif et ne paraît plus digne de confiance. D'ailleurs, pour beaucoup, ce sont les magistrats qui détiennent la clé du développement des jeunes démocraties africaines, car s'ils le veulent, tout irait mieux. Cette approche n'est pas absolument vraie, cependant, il serait bon d'admettre que les populations ne s'y trompent pas, qui estiment souvent avec raison que les procédures judiciaires dans le règlement des conflits de droit commun ne sont pas à l'abri des influences du pouvoir politique, particulièrement de celui de l'exécutif.

En tout cas, si l'on veut analyser les influences réciproques du législatif, de l'exécutif et du judiciaire entre elles, alors il ne faudra pas confondre les causes et les effets. Les problèmes semblent trouver leur source et leur trace dans l'exécutif tout d'abord, avant d'investir les champs du parlement et de la magistrature. C'est donc de l'exécutif qu'il faut parler ; c'est cette instance qu'il faut soigner en tout premier lieu. Parmi les soins en question –ils sont nombreux, nous nous intéressons principalement ici à l'analyse des différents types d'exécutif habituellement utilisés, ce que dans le langage ordinaire on appelle « le gouvernement ». Relativement à ce que l'on peut observer à travers tout le continent africain, quatre (4) types d'exécutifs sont souvent formés pour conduire les affaires de l'Etat.

- Le gouvernement de parti. On peut le définir comme étant composé de membres appartenant au parti qui a gagné les élections (en général la présidentielle). Dans ce cas, un choix est fait à partir des « militants

actifs » du parti victorieux, de manière exclusive ou, éventuellement, en y intégrant des cadres d'horizon divers. En principe, de tels gouvernements, conformes au jeu démocratique, répondent aux aspirations de tous, que l'on soit politiquement engagé ou que l'on soit simple citoyen.

- Le gouvernement d'alliance. Il est composé de membres provenant de la pluralité des partis politiques qui, préalablement, ont donné leur accord pour mener campagne ensemble, pour ensuite se partager la gestion du pouvoir. Ce type d'exécutif est de plus en plus courant, car les forces politiques dans chaque pays s'équilibrent, et aucun parti n'est plus assuré, tout seul, de gagner les élections.
- Le gouvernement d'union nationale. Il a pour caractéristique d'être formé circonstanciellement sur le rassemblement de toutes les forces vives de la nation (partis politiques, société civile, armée, etc.). En théorie, l'on tente de se placer au-dessus des chapelles politiques, car ces gouvernements sont généralement proposés suite à une crise institutionnelle ou armée. Toutefois, ce type d'exécutif laisse vite apparaître de profondes dissensions, de sorte que leur durée de vie est très limitée.
- Le gouvernement de mission. Sa particularité réside dans la compétence quant aux choix de ses membres. A la différence des trois autres, le président de la république, sans avoir à répondre à une quelconque obligation politique, forme un exécutif pour atteindre des objectifs précis. Mais ce type d'exécutif est assez rarement utilisé.

A l'analyse, les gouvernements formés sur la base de l'alliance et de l'unité nationale, parce que consécutifs à une certaine contrainte politique ou à une situation de crise sociale, ne représentent pas un gage de succès. En général, ces types de gouvernement sont conflictuels et éphémères. L'idéal, ce sont les gouvernements dont les membres sont choisis par le président dont le parti a obtenu la majorité du suffrage des électeurs ; de même que ceux que le président décide de constituer pour parvenir à des objectifs précis.

Néanmoins, en regardant de plus près les gouvernements de parti et de mission, point n'est besoin d'entrer dans les détails pour s'apercevoir que l'action gouvernementale ne donne presque jamais de bons résultats. Les mêmes problèmes demeurent au moment où le pouvoir doit changer de main. En effet, les intérêts privés et l'enrichissement illicite semblent l'emporter sur l'intérêt général, et la réalisation des biens communs est peu satisfaisante. En Afrique de l'Ouest actuellement, fonctionne le Centre d'Excellence Régional contre la Faim et la Malnutrition (CERFM). Cet organisme, dont la mission est de répondre à des besoins fondamentaux, semble a priori quelque chose de bien. Mais son existence même, plus de cinquante (50) ans après l'indépendance des Etats, paraît surprenante, voire scandaleuse. Cependant cet éternel recommencement ne s'explique-t-il pas par le fait que la gestion des biens communs est chaque fois occultée ? L'idée de se passer d'un exécutif n'est pas envisageable, et le gouvernement est un mal nécessaire⁴¹. Il s'impose donc simplement de parvenir à trouver une formule satisfaisante de gouvernement dans les pays africains. Dans ce domaine, il serait bien intéressant de voir les Africains intégrer leurs propres valeurs traditionnelles dans le fonctionnement de leurs sociétés, car certaines valeurs ou pratiques du passé étaient très efficaces, notamment en matière de solidarité et de préservation de l'harmonie sociale. Au-delà de cette proposition de retour aux sources et pour ce faire, que faut-il corriger urgemment ?

Il y a manifestement trop de verticalité dans le mode de fonctionnement de l'exécutif dans les affaires courantes des Etats africains. Il s'agit notamment de la non observation des procédures légales ; les instructions fermes, voire impératives adressées au législatif et au judiciaire sur certaines questions cruciales ; l'interventionnisme dans les procédures d'attribution des marchés publics ; le passage en force pour décider et/ou imposer un point de vue lors

⁴¹ Le XIX e siècle a vu se développer les idées de l'anarchisme. Même si les arguments qui le fondent ne manquent pas de pertinence et d'intérêt, l'anarchisme, en tant que doctrine politique qui prône la destruction de l'Etat par la violence et le terrorisme, défendue par Proudhon, Bakounine, Kropotkine, etc., paraît utopique dans sa réalisation.

de certaines consultations référendaires sur des questions sensibles ; l'absence de contre-pouvoir réel (les institutions structurelles légales sont belles et bien présentes, mais mises sous contrôle) ; le culte de la personnalité, etc. A ce niveau jetons un regard attentif vers ce que Francis Wodié⁴² nous enseigne. Evoquant les relations entre « le juridique et le politique », l'ex-président du Conseil constitutionnel de la Côte d'Ivoire, de 2011 à 2015, dans son ouvrage, *Le conseil constitutionnel : Regard(s) croisé(s)*, paru aux éditions CERAP en 2018, a tenu à souligner le fait que sa démission du Conseil constitutionnel, présentée au et acceptée par le chef de l'Etat le 02 février 2015, résulte de son refus de tolérer l'immixtion du chef de l'Etat, c'est-à-dire de l'exécutif, dans les délibérations du Conseil constitutionnel. Dans l'ouvrage, il nous éclaire sur cette relation d'immixtion, de mise sous tutelle et donc de caporalisation du juridique pourtant séparé du politique⁴³ par ces écrits : « (...) A l'occasion de la réunion hebdomadaire du mardi 13 janvier 2015, je fus convoqué et reçu par le Président de la République, le jeudi 8 janvier 2015, pour m'intimer l'ordre à brûle-pourpoint, de signer la décision. Quoi ? Monsieur le Président, me suis-je exclamé. J'étais abasourdi lorsque je m'entendis à nouveau ordonner de signer (...) J'ai donc pris la décision en mon âme et conscience de remettre ma lettre de démission (Wodié Francis, 2018) ».

En un mot, du point de vue du fonctionnement des institutions d'une république démocratique, les pouvoirs exécutifs africains exercent dans un angle mort ; ils échappent à tout contrôle et règnent au lieu de gouverner. Il ne serait donc pas exagéré, tant le fossé qui sépare les pouvoirs exécutifs africains de leurs peuples est large et profond, de taxer certains de ces pouvoirs de « monarchie républicaine ». En conséquence de tout cela, ce n'est pas par hasard si de nombreux chefs d'Etat africains ont réussi à conserver le pouvoir dans leur pays des décennies durant.

⁴² Francis Wodié, est professeur Emérite de droit, Président du Conseil Constitutionnel de Côte d'Ivoire du 25 juillet 2011 au 03 février 2015 où, il démissionne.

⁴³ Dans les démocraties et régimes modernes, il existe trois principaux pouvoirs qui ne se posent pas en concurrence mais en complémentarité et se supportant mutuellement. Cet idéal donne aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire une autonomie qui interdit chacun d'entre eux d'interférer dans la gestion de l'autre.

Conclusion

L'interprétation critique du mode de fonctionnement des pouvoirs en Afrique doit interpeller tous les citoyens africains. Les hommes politiques, la société civile, les travailleurs de tous les secteurs, les intellectuels, les leaders d'opinion, etc. doivent impérativement se pencher sur cette question.

En tout état de cause, les femmes et les hommes d'aujourd'hui ne peuvent plus supporter les régimes autocratiques qui, au lieu de *communiquer*, optent pour l'instauration de la pensée unique (persécution systématique des leaders de l'opposition), le désir de soumission de leur peuple, l'usage disproportionné de la force publique et de la terreur pour répondre aux manifestations politiques, civiles, etc.⁴⁴. Il n'y a pourtant aucun mal, sauf à vouloir convertir un mandat électif temporaire en un mandat à vie, à *respecter* simplement l'Esprit et la Lettre du républicanisme, c'est-à-dire à accepter que la démocratie occidentale sous le modèle duquel l'on fonctionne, se déroule conformément à ses dispositions. Ces dispositions, somme toute sociétales, ne sont-elles pas fondées, avant tout, sur le principe de la communication entre toutes les composantes de la société (citoyens, étrangers, exilés, réfugiés, visiteurs, etc.)? Cette communication, en œuvre déjà dans les sociétés africaines précoloniales sous la forme de « l'arbre à palabres », doit inspirer l'Etat et les hommes politiques africains dans l'établissement d'un processus de développement communicationnel, pour que tous les individus puissent se sentir positivement inclus dans la société.

Les peuples africains sont appelés ici et maintenant à sortir de la citoyenneté passive, afin de se mobiliser dans la réflexion constructive et les réformes institutionnelles indispensables au devenir de l'Afrique !

⁴⁴ Le cas de l'activiste égyptien Ahmed Douma est assez édifiant. Cette icône du combat pour plus de démocratie et de liberté dans son pays a été condamnée à plusieurs reprises, dont la prison à vie en décembre 2011 (avec 229 coaccusés). Mais son engagement et celui du peuple égyptien aura entraîné la chute du président Moubarak.

Bibliographie sélective

- ARENDDT, Hannah, (1995), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil.
- BESSIS, Sophie, (1994), *Crises et mutations en Afrique noire*, Paris, La Documentation Française.
- BRETTSCHEIDER, Corey, (2009), *Les droits des peuples : valeurs de la démocratie*, Paris PUF, Hermann Editeurs.
- CAPDEVIELLE, Jacques, (2005), *Démocratie : la panne*, Paris, Textuel.
- DUHAMEL, Olivier, (1993), *Les démocraties : régimes, histoires, exigences*, Paris, éd. Du Seuil.
- FICHTE, Gottlieb, (2006), *La doctrine de l'Etat*, (1813), trad. F. Albrecht, Paris, J. Vrin.
- MARX, Karl, (1993), *le capital*, Paris, PUF.
- PIOTTE, Jean-Marc, (1999), *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Montréal, Fides.
- SIEYES, Emmanuel-Joseph, (1985), *Ecrits politiques*, Editions des archives contemporaines, Broché, Paris.
- SCHMITT, Karl, (2013), *Théorie de la constitution*, Broché, Paris.
- WODIE, Francis, (2018), *Le conseil constitutionnel : Regard(s) croisé(s)*, Editions CERAP. ■■■■

